FRANCE

DOCTEUR HAMILTON. — LES AMBULANCIÈRES JAPONAISES

Mlle Dr Hamilton publie dans la *Revue du christianisme social* [1] un article consacré aux ambulancières japonaises.

AMBULANCIÈRES JAPONAISES

Après avoir retracé les débuts et l'accroissement rapide de la Croix-Rouge au Japon, basée en dehors de tout sentiment religieux sur l'idée de dette à la patrie et de secours aux soldats,

[1] Voy. aux *Ouvrages reçus*, p. 76.

l'auteur montre que la Société japonaise a d'emblée introduit le personnel féminin dans les ambulances, ce que la France n'a pas encore su faire. L'hôpital de la Croix-Rouge, destiné aux malades aussi bien qu'aux blessés est ouvert aux élèves ambulancières, et cela malgré la difficulté résultant des mœurs japonaises, qui n'admettent pas une femme approchant un homme pour le soigner. Il a fallu toute la largesse et la persévérance d'un comité de dames haut placées pour faire comprendre l'idéal élevé de la carrière d'infirmière et réussir à la faire embrasser par des personnes appartenant aux meilleures classes de la société.

Les candidates ne deviennent ambulancières qu'après un internat de trois ans dans l'hôpital de la Croix-Rouge. Une fois leur diplôme obtenu elles sont libres, mais pendant quinze ans elles peuvent être appelées à une période d'instruction de quinze jours. Celles qui veulent rester dans la carrière active d'infirmière trouvent facilement de l'emploi en réponse aux nombreuses demandes des particuliers. Dans la campagne de Chine et dans la guerre actuelle elles ont joué et jouent encore un rôle prépondérant.

Cette organisation, analogue à ce qui existe en Grande-Bretagne, mériterait d'être imitée en France, qui a certainement à cet égard des leçons à recevoir du Japon.

DE LA RECHERCHE DES BLESSÉS SUR LE CHAMP DE BATAILLE

Cette question qui préoccupe les services sanitaires et les secours libres dès longtemps, n'a pas encore trouvé une solution absolument satisfaisante. Déjà lors de la Conférence des sociétés de la Croix-Rouge, à Genève, en 1884, des essais furent tentés sous la direction du baron de Mundy, avec de grands réflecteurs sur chariots, et il semblait à ce moment que le problème fut résolu. Mais les grands réflecteurs projettent des ombres très denses sur les portions déclives du terrain et y rendent toute recherche impossible; ils ne dispensent donc pas de l'emploi de moyens d'éclairage portatifs, surtout dans les localités accidentées. Ces appareils portatifs doivent donner une lumière assez forte pour éclairer nettement à une certaine distance, ils ne doivent pas gêner les mouvements du